Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260415-D202604036-DE

PROCES VERBAL
ST-OUEN-DES-ALLEUX

Séance du conseil municipal du 14 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre d'absents : 2
Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt-six, **le quatorze avril à vingt heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Louis QUILLIOT,

Présents	M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme GOBÉ Laurence, Mme BRIAND Stéphanie, M. DOUAGLIN Émile, Mme BOURION Juliette, M. BATTAIS Régis, M. LEULIETTE Arnaud, M. HOCHARD Arnaud, Mme LE ROY Delphine, M. GESLIN Damien, Mme DELALANDE Sabrina, Mme GRATIEN Camille, Mme SENECHAL Marie,
Absents	M. RAIPIN-PARVEDY Philippe ayant donné pouvoir à Mme GOBÉ Laurence, M. PITOIS Ludovic ayant donné pouvoir à M. QUILLIOT Jean-Louis
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie,
Convocation	07/04/2026

2026 04 036 Acquisition d'un tracteur pour les services techniques

M. Émile DOUAGLIN, délégué au service technique de la commune, informe l'assemblée de la nécessité d'acquérir un nouveau tracteur pour les services techniques.

Il présente à cet effet deux devis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de retenir le devis le moins disant n° 01247311 de la société CLAAS de Fleur (50) pour l'achat d'un tracteur neuf AXOS 3.105 Tradition, au prix de 50 416,00 € HT ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ;**
- **Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2026, opération n° 15000, en section d'investissement, au compte 2158.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant**
- **Prévoit les crédits sur le budget primitif principal 2026 n°15000 en section d'investissement au compte 2158.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A Saint-Ouen-des-Alleux,
Le 15/04/2026
Le Maire, Jean-Louis QUILLIOT

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.